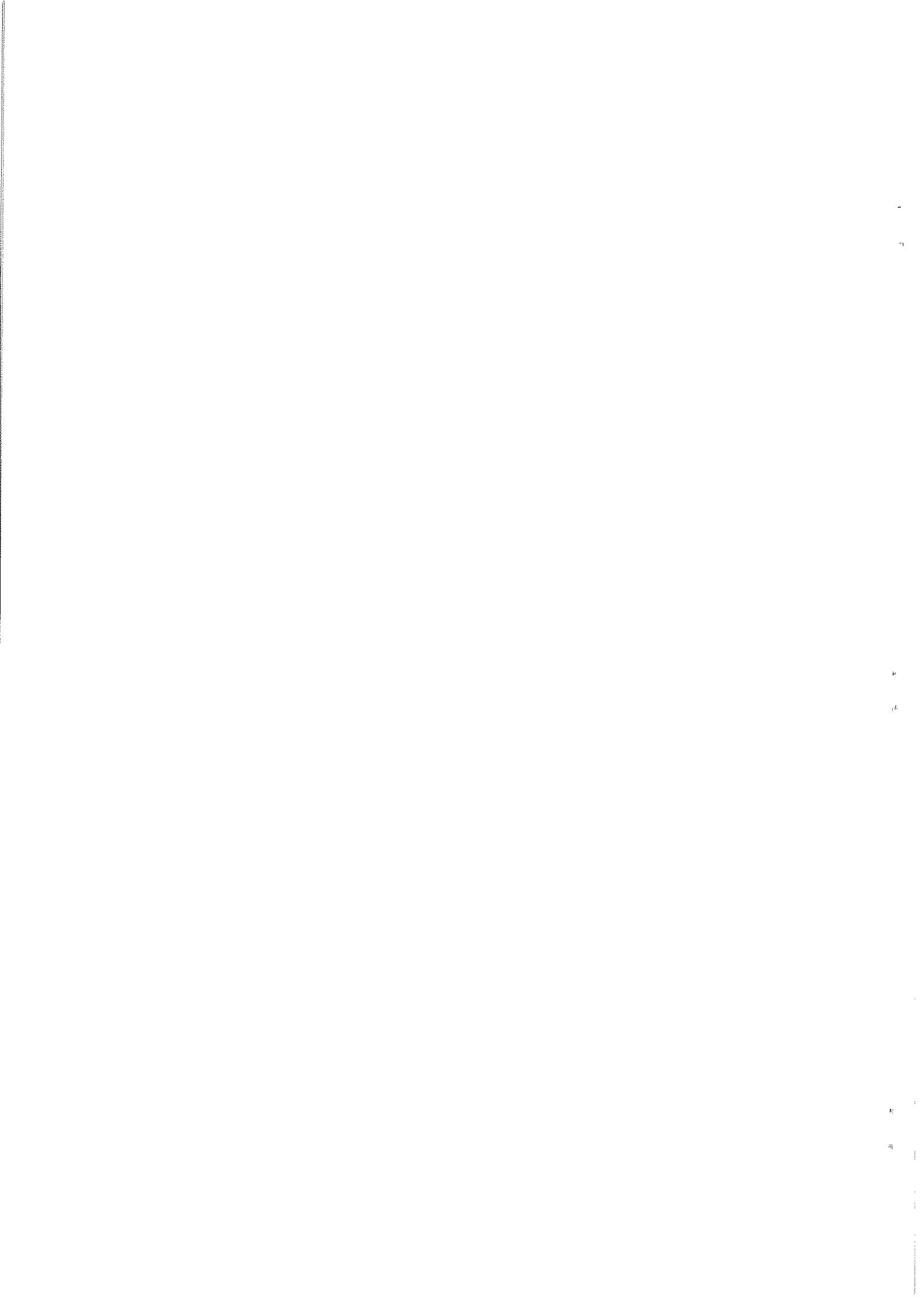


INFO VALENCE



Joyeuses fêtes de fin d'année

**Bulletin Municipal
HIVER 2003**



SOMMAIRE

Le mot du maire, état-civil.....	1
Compte-rendu de Conseil Municipal.....	2
Le bruit.....	4
Vie associative.....	5
Les travaux de l'Eglise.....	11
14 juillet/26 Août.....	13
Rentrée des classes/club des Aînés.....	14
Le Rallye Intercommunal.....	15
11 novembre.....	16
Commémoration du 5 décembre/ St Nicolas/Marché de Noël.....	17
Une page d'histoire.....	18
Nos commerçants et artisans.....	22
Superette/Soirée Beaujolais.....	24
Calendrier 1 ^{er} semestre 2004.....	26
Horaires de bus.....	27
A noter.....	30

ETAT-CIVIL

Naissances :

- Léo DUFLOT né le 7 Juillet
- Louis TASSIN né le 29 Juillet
- Pauline MARIS-BUTTIENS née le 1^{er} Novembre

Décès :

- Ghislain TASSIN décédé le 17 Juillet

« Pas si bêtes »

(association loi 1901 pour le placement et la protection
des chiens et chats)

NOEL DES ANIMAUX

Samedi 13 et Dimanche 14 Décembre 2003 de
10 h à 17 h au Refuge, route de Donnemarie,
77520 CUTRELLES (Commune de Vimpelles)
Tél/Fax : 01.60.58.12.90 ou 06.73.73.72.50

LE MOT DE MAIRE

L'été caniculaire s'est éloigné. La polémique demeure. Les aînés résidant dans notre village ont été épargnés et nous en sommes tous heureux. Ce constat positif est-il lié à la forme physique de nos aînés ? à la solidarité ? Les deux à la fois peut-être ? Néanmoins une réflexion de fond doit être menée.

L'été est ainsi passé laissant place à la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Les travaux de notre église ont été terminés au début de ce 4^{ème} trimestre. Des élus et d'autres bénévoles ont aidé à son embellissement et à sa restauration. Je les remercie du fond du cœur.

Le mois de novembre a été chargé d'angoisse et d'inquiétude à la suite du diagnostic de méningite pour 3 résidents du CADA.

Je tenais à vous rappeler ici, que je ne détiens pas tous les pouvoirs de décision et qu'il n'était absolument pas de ma compétence de donner des informations médicales sur cette maladie. Néanmoins, je vous confirme que dès que j'ai été avisé du premier cas décelé, c'est-à-dire le jeudi 13 novembre 2003, vers 8 heures, j'ai immédiatement contacté les services de la D.D.A.S.S. et de la Préfecture de Seine et Marne pour obtenir un communiqué de presse. Il m'a été répondu que dans un premier temps, il ne fallait pas affoler la population. Grâce à ma ténacité, j'ai obtenu ce document mais faxé seulement à 20 heures.

Je vous redis que j'avais bien pris en compte vos angoisses, votre peur, je les ai même partagées étant moi-même grand-père de deux très jeunes enfants habitant à Valence.

Je remercie Melle Narme, son équipe et le personnel du RPI affecté à l'école de Valence pour leur coopération et leur maîtrise en ces moments de stress.

J'ai été particulièrement sensible à quelques témoignages de soutien qui me sont parvenus à mon domicile.

Tout est terminé maintenant et il est inutile d'épiloguer plus longtemps.

En ce mois de décembre, je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de Noël et de fin d'année et formule pour vous et vos familles mes meilleurs vœux de santé et de réussite.

Serge VAUCOULEUR

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 Novembre 2003

Étaient présents : Mr VAUCOULEUR, Mme FAURE, Mrs GODRY, POULAIN, Mme DUBREUIL, Mrs BRUNEAU, ROUSSEAU, LUZU, PIERUCCI, TISSIER, Melle DEBRAY, Mr TOUSSAINT

Absents excusés avec pouvoir :

Mme DEBRAY pouvoir à Melle DEBRAY

Mr DEBRAY pouvoir à Mr VAUCOULEUR

Mr VALOGNES pouvoir à Mr POULAIN

DESFFECTATION ECOLE

Vu l'avis favorable de l'inspecteur d'académie,

Vu l'avis favorable du Préfet,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la désaffectation de l'ancienne école située rue Octave Rousseau et que ce bien entre dans le domaine privé de la commune.

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

La caisse des écoles rattachée à la comptabilité de la commune ne fonctionne plus,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre cette caisse, avec effet au 31 décembre 2003.

Dit que l'excédent de 6,18 € sera repris en balance d'entrée dans la comptabilité communale au 1^{er} Janvier 2004.

POUVOIR DU MAIRE POUR LA VENTE D'IMMEUBLE

N'ayant pas tous les éléments pour délibérer, Monsieur le Maire, fait part d'une proposition au Conseil Municipal sur le devenir de l'ancienne école et du logement.

Monsieur le Maire, propose de vendre le logement de l'ancienne école, afin d'avoir une rentrée d'argent, notamment pour financer l'aménagement des salles de classe en salles de réunion ainsi que la future mairie au foyer polyvalent.

Madame Faure : est-il nécessaire de faire des travaux dans les salles, ne peuvent-elles pas être utilisées en l'état ? Monsieur le Maire répond qu'il y a quelques travaux d'aménagement qui seraient indispensables.

Vu la fréquence des réunions les travaux d'aménagement sont-ils vraiment indispensables, demande Madame Faure ?

Le Conseil Municipal préfère attendre pour les travaux des salles de classes, elles peuvent être utilisées en l'état.

Madame Dubreuil : pourquoi ne pas louer l'appartement ?

Monsieur le Maire répond qu'il y a des travaux d'électricité et de chauffage qui vont coûter très cher, alors que si l'on vend, on vendra en l'état.

L'ancienne cour d'école serait séparée, de façon à ce que les associations qui se réuniraient ne gênent pas le propriétaire.

Monsieur Toussaint répond que le fait d'une rentrée régulière d'argent par les loyers permettrait de faire face aux frais engagés pour les travaux d'électricité et de chauffage.

La mairie actuelle pourrait être aménagée en commerce, si l'on transfère celle-ci au foyer polyvalent.

Monsieur Tissier demande s'il est nécessaire de transférer la mairie ? Ne peut-on pas ajouter derrière celle-ci un bâtiment pour les archives ? Monsieur Godry répond qu'il faut se rendre à l'évidence, les bureaux du secrétariat sont trop exigus, et qu'il faut un bâtiment plus grand. Madame Dubreuil explique que lorsqu'elle vient en mairie, elle ne sait jamais où s'installer. Madame Dubreuil est approuvée par les autres conseillers.

Le Conseil Municipal, demande à Monsieur le Maire de contacter l'architecte pour une APS sur l'aménagement de la Mairie au foyer polyvalent.

De faire établir des devis pour le chauffage et l'électricité dans le logement de l'ancienne école.

Les salles de classe peuvent restées en l'état actuellement.

Attendre l'estimation des domaines pour le logement.

Monsieur le Maire explique que le fait de louer le logement peut poser quelques problèmes en cas d'impayé. Madame Dubreuil dit qu'il existe des assurances pour ce genre de situation. Les collectivités ont-elles droit à ces assurances ? Les collectivités n'ont pas le droit d'utiliser les services d'un notaire ou d'une agence immobilière pour gérer des appartements en location. La mairie doit tout gérer.

POUVOIR AU MAIRE POUR LE PREFABRIQUE

Les devis n'étant pas arrivés en Mairie, Monsieur le Maire remet à plus tard cette délibération.

Le devenir de ce préfabriqué, selon les possibilités, pourrait-être : soit repris par une entreprise spécialisée ou déplacé vers le terrain de pétanque.

CAUTION OPHLM

Les documents nécessaires à ce dossier ne sont pas encore arrivés en Mairie, le pourcentage doit être connu avant délibération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Achat d'un terrain à Monsieur ROUSSEAU Christophe :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à acheter le terrain situé rue des Bordes, cadastré ZC n°150, pour une

superficie de 1759 m² appartenant à Monsieur ROUSSEAU Christophe pour la somme de 5 364.95 € en sus les frais afférents à ce dossier.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Vente d'un terrain à Monsieur ROUSSEAU Christophe :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à vendre à Monsieur ROUSSEAU Christophe, le terrain situé Chemin de Chapuis, cadastré ZC 85, appartenant à la commune, d'une superficie 9530 m² pour la somme de 7 147.50 €.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire informe que l'ADSL (internet) devrait être installée sur Valence début 2004

Les frais de scolarité des enfants du CADA, n'ont toujours pas été réglés.

Monsieur le Maire informe qu'il fera un courrier au directeur. Mais il explique qu'il faudrait tout de même fixer la participation par une délibération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 230 € par enfant la participation aux frais de scolarité 2003/2004 des enfants du CADA fréquentant l'école de Valence et d'Echouboulains.

Monsieur le Maire informe qu'il a participé à de nombreuses réunions.

Les travaux de l'église sont achevés. Monsieur le Maire remercie les élus ayant œuvré afin que notre église retrouve presque sa magnificence d'autrefois.

Réunion avec le CADA, la gendarmerie, les riverains de la rue Emile Parquet concernant le bruit, les bagarres, le stationnement, la propreté de la rue, la mécanique sur les véhicules, des hébergés. Lors de la dernière réunion, le directeur régional a pris note de toutes les remarques et palliera ces dérives.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il doit poursuivre le projet d'installation de feux tricolores au carrefour RD107/RN105. Le Conseil répond par l'affirmative.

Le tapis phonique sur la RN105 sera poursuivi l'année prochaine.

La Mairie de Chartrettes remercie et félicite la mairie de Valence pour l'organisation du rallye intercommunal.

La communauté de communes souhaite que la commune de Valence-en-Brie participe aux frais de travaux d'assainissement qui vont être réalisés rue Jean Haderer pour éviter les inondations chez les particuliers lors de forts orages. Le Conseil Municipal donne son accord, pour participer à 30 % de la somme.

Madame FAURE explique qu'il serait nécessaire de prendre une délibération pour la participation

financière de l'association organisant les cérémonies du 60^{ème} anniversaire de la Libération du Canton.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte de participer à raison de 0.50 € par habitant à l'association qui doit se créer et s'occuper des manifestations organisées pour les communes.

Madame Faure, demande quelle est la position de la Mairie concernant le vandalisme sur les concessions au cimetière. Monsieur le Maire répond qu'en aucun cas la Mairie ne peut intervenir sur des concessions privées. Une plainte a été déposée. Classée sans suite...

Madame Faure, demande si une serrure et une poignée seront posées. Monsieur le Maire répond oui, mais il faudra instaurer des rotations au sein du Conseil pour l'ouverture et la fermeture de cette porte. Dans les communes avoisinantes, les portes des cimetières ne sont pas fermées à clé.

Monsieur Poulain détaille les travaux réalisés à l'église et au stade.

Madame Dubreuil signale qu'il y a beaucoup de chats rue Jean Haderer et que cela dérange les riverains. Il faut les nourrir, etc... Monsieur Tissier répond qu'il n'y a pas de souris et de rat dans le quartier.

Monsieur Pierucci signale la faible augmentation de la taxe des ordures ménagères pour Valence. Cette taxe n'était pas la même dans toutes les communes et l'augmentation appliquée permet d'aligner toutes les communes sur 17.60 %.

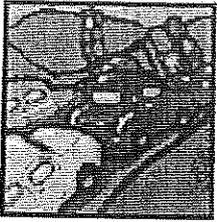
Monsieur Tissier signale que des camions sont en stationnement rue Henri Pelle et rue d'Echouboulains.

Monsieur Le Maire propose de mettre un panneau d'interdiction de stationner aux camions.

Monsieur Toussaint signale que les véhicules du garagiste débordent sur le trottoir.

Séance levée à 21 H 45

LE BRUIT

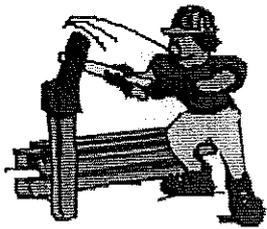


Le bruit est un fléau des temps modernes. Il arrive au cinquième rang des préoccupations environnementales, après la pollution de l'air et les problèmes de circulation. Le tapage nocturne est la première cause de plainte. Dans la rue, dans le ciel, à l'intérieur de chez soi, sur son lieu de travail, il suscite controverses, polémiques, débats, mais rarement de l'indifférence. Certaines personnes en supportent difficilement les conséquences, dorment mal, deviennent aigries et malades.

La plupart subisse ce fléau à un degré moindre, mais en souffre.

Les pouvoirs publics, les syndicats, les entreprises, les élus sont conscients de ce phénomène et tentent d'agir pour en limiter les effets.

Les bruits du voisinage sont ceux qui sont à l'origine du plus de contentieux. Ainsi une enquête récente indique que 25 % des plaintes concernent des bruits de comportement, et 14,7 % des activités diverses et commerciales. D'un point de vue juridique, l'ensemble de ces bruits sont ceux non régis par une réglementation spécifique (bruits des infrastructures de transport terrestres, avions...).



Les bruits et nuisances concernant les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, sont susceptibles de causer une gêne et leurs utilisations sont strictement réglementées et limitées.

Le bruit du pot d'échappement d'une moto :

100 décibels A, c'est-à-dire à peine plus supportable que le bruit d'un marteau piqueur, tel est le niveau de bruit estimé d'un pot d'échappement trafiqué. Les motos de 50 cm³ et les scooters sont aujourd'hui à la pointe des nuisances. Un tel engin au milieu de la nuit peut ainsi déranger plus de 300 000 habitants au sein d'une agglomération comme Paris, ou plus de 10 000 à Evry.

Les conducteurs sont passibles d'une amende de 100 Euros, avec une demande de remise en conformité de leur pot. En fait ces engins ne disposant pas le plus

souvent d'immatriculations, le contrôle est quasi impossible. Ce qui serait souhaitable c'est un durcissement de la réglementation.



Restez lucides : un pot d'échappement - homologué ou non - ne vous apportera pas de gain de puissance significatif ! mais seulement un agrément de sensation supplémentaire dû à sa "mélodie".

(source : Internet)

Marie-Thérèse DEBRAY

Le bruit de quelle que nature qu'il soit est interdit :

Tous les jours entre 19 h et 8 h,

Le samedi entre 12 h et 15 h

Le dimanche et les jours fériés, toute la journée.

Respectons la tranquillité de chacun

LE CIVISME VOUDRAIT QUE...

- Le facteur trouve votre nom sur votre boîte aux lettres,
- Le trottoir soit dégagé des containers après passage des éboueurs,
- Les containers devraient être lavés régulièrement,
- Pas de déchet gras dans le container jaune afin de ne pas salir le tapis de tri,
- Dêneiger les trottoirs devant chez soi,
- Ne pas « exciter » les chiens derrière les portails
- Ne pas stationner son véhicule sur le trottoir sous peine de PV.

LA C.N.A.V. (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) vous informe sur la réforme des retraités

Salariés du secteur privé, vous vous posez des questions sur la réforme ? Appelez le 0 825 809 789 (0,15 € TTC/la mn ou sur internet au : www.retraite.cnav.fr)

LE TRI

Prochain passage des encombrants : LUNDI 22 DECEMBRE 2003

La benne à déchets verts a été retirée pour l'hiver. Retour au printemps. Si vous avez des déchets verts, vous pouvez les déposer à la déchetterie.

ATTENTION : LE SMITOM NOUS A AVERTIS A 3 REPRISES QUE LA QUALITE DU TRI DANS LES BACS JAUNES ETAIT EN BAISSSE. MERCI DE POURSUIVRE AVEC UNE VIGILANCE ACCRUE CET EFFORT DE TRI.

Bénévolat : service assuré par une personne bénévole.
Bénévole : Qui fait quelque chose sans être rémunéré, sans y être tenu. Fait sans obligation, à titre gracieux.

Association

Le bénévolat se caractérise par la participation au fonctionnement ou à l'animation de l'association sans contre-partie ni aucune rémunération sous quelque forme que ce soit. Néanmoins des frais engagés par le bénévole, et qui correspondent à des dépenses réelles et justifiées peuvent lui être remboursés. Il exclut l'existence d'un lien de subordination entre le bénévole et les dirigeants de l'association.

A priori, il n'existe aucune loi - au sens large - qui régit le bénévolat; cependant des règlements existent en ce qui concerne le moyen, la méthode ou le résultat mis en place pour le bénévolat.

Pour le bénévole, il s'agit tout d'abord d'un service effectué sans contre-partie financière dans un esprit de bienveillance : se donner gratuitement de tout son temps, son savoir, etc... Ce n'est pas pour autant totalement désintéressé.

Pour le bénéficiaire du bénévolat, c'est une main d'œuvre gratuite, une aubaine. Des personnes volontaires venant apporter leur concours gracieusement. Est-ce vraiment gratuit ? Ne faut-il pas se couvrir contre le risque d'un accident causé par le bénévole ou subi par lui ? En principe les bénévoles ne peuvent bénéficier d'une couverture sociale dans le cadre de leur bénévolat.

Enfin, le bénéficiaire du bénévolat peut-être une personne physique ou morale (association, groupement, fondation, etc...) pour une activité civile. Les deux critères fondamentaux, à savoir une absence de contre-partie financière et une absence de lien de subordination sont incompatibles pour une activité commerciale.

Chaque année, en France, de 8 à 10 millions de personnes exercent une activité bénévole, que ce soit de façon durable ou occasionnelle.

La durée annuelle d'activité est, en moyenne, de 200 heures par bénévole.

Indispensable au fonctionnement et au développement de l'économie sociale, le bénévolat est généralement pratiqué par des personnes actives (environ 30 %) et des retraités. Le bénévolat est souvent un engagement durable, les 2/3 des bénévoles œuvrent pour le compte d'un organisme pendant plus de trois ans.

Les activités de loisirs, culturelles et sportives, comptent pour près de 50 % dans le bénévolat, viennent ensuite les actions caritatives pour 15 à 17 %. Les activités religieuses, éducatives et de recherche étant enfin sensiblement à égalité.

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

- Les associations de fait ou non déclarées n'ont pas la personnalité juridique morale et ne peuvent en conséquence détenir une capacité juridique quelconque. Ainsi, il ne leur est pas possible d'ester en justice et de contracter en leur nom. Pour ce faire, les associations devront être rendues publiques par les soins de leurs fondateurs.

Elles ont cependant les moyens d'exister et de fonctionner puisqu'il leur est possible :

- de constituer, à l'aide de cotisations, un fonds commun qui est la propriété collective des sociétaires
- de posséder des biens immeubles, propriété indivise de leurs membres.

Les associations déclarées peuvent sans aucune autorisation spéciale :

- plaider devant les tribunaux ;
- posséder et administrer leurs biens (acquérir à titre onéreux, vendre, emprunter etc...).

Elles peuvent recevoir :

- les cotisations de leurs membres ;
- des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes (et par extension des Établissements Publics) ;
- des dons des établissements d'utilité publique ;
- des versements effectués par des entreprises, des particuliers ou d'autres contribuables.

Le gouvernement met actuellement en œuvre une réforme de la loi de 1901 et notamment des règles régissant la reconnaissance d'utilité publique.

En conséquence nous n'entrerons pas dans les détails mais il est néanmoins important de savoir :

1. que la reconnaissance d'utilité publique (RUP) doit faire l'objet d'une demande et n'est jamais accordée automatiquement ;
2. que l'association doit :
 - a. poursuivre un but d'intérêt général ;
 - b. fonctionner depuis trois ans au moins ;
 - c. avoir un nombre d'adhérents cotisant individuellement suffisant eu égard à son objet ;
 - d. justifier d'une garantie financière, notamment en valeurs mobilières ;
 - e. justifier d'une activité et d'une influence à l'échelle nationale.

Le Ministre de l'Intérieur indique qu'*«un rapport formulant des propositions pour la réforme de la procédure de reconnaissance d'utilité publique est en cours d'élaboration interministérielle avant d'être déposée sur le bureau des assemblées.»*

(source : Internet)

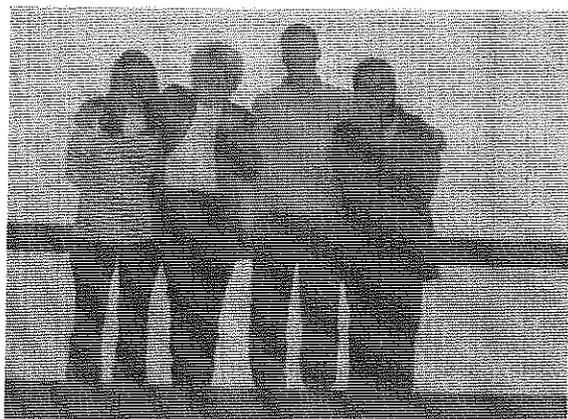
Marie-Thérèse DEBRAY

MINI "STAR AC" VALENÇOISE

Aujourd'hui, une aventure telle que la « Star Academy », en fait rêver plus d'un ! C'est, inspiré du concept de l'émission, qu'est venu à l'idée du jeune Laurent VION, Président du Club Sportif et Culturel Valençois (CSCV), de monter à plus petite échelle, un Casting appelant les chanteurs et danseurs en herbe.

Très vite, le Club a distribué des tracts dans Valence, informant les villageois du lancement de ce « CASTING - STAR ».

C'est ainsi, que le Jeudi 2 Octobre dernier, à 18h à la Salle Polyvalente, de nombreux enfants et adolescents, se pressaient pour venir s'inscrire au Casting. Cette fin d'après-midi du 2 Octobre s'est donc déroulée convivialement.



Le bureau : Marie-Laure Rousseau, Marie-Thérèse Debray, Laurent Vion et Delphine Skirka

Chaque « élève » devait passer une évaluation soit en Chant et/ou en Danse, selon leur catégorie choisie, devant le Jury composé de Laurent VION - *Président*, Delphine SKIRKA - *Trésorière*, Marie-Laure ROUSSEAU - *Responsable section Danse*, Marie-Thérèse DEBRAY - *Responsable section Chant*, et Barbara ANDRÈS laquelle nous remercions pour sa collaboration.

Au total, 18 « élèves » ont passé ces évaluations en groupe ou individuellement, soit 4 groupes en Danse, 3 groupes en Chant, et 1 groupe en Chant et Danse. De Lorie à Yannick pour la Danse, et de Natasha St Pier à David Hallyday en Chant, tous les styles musicaux ont

été représentés par nos jeunes « élèves ». Il faisait bon chanter et danser, ce soir-là !



Des évaluations seront faites régulièrement.

Ce même jour du 6 Octobre, débutait la première séance de Danse, donnée par Marie-Laure ROUSSEAU (Membre bénévole) sur l'air de « *Ces soirées-là* » du chanteur Yannick. Trois jours plus tard, les « élèves » poussaient la chansonnette sur « *La Fute à Voltaire* »... pour le premier cours de Chant, donné par Marie-Thérèse DEBRAY (Membre bénévole).

Deux premiers cours apparemment concluants, même si les « élèves » doivent continuer leurs efforts. Depuis, les cours ont lieu chaque semaine : chaque Lundi de 17h à 18h Cours de Danse, et le Jeudi de 18h à 19h Cours de Chant.

Enfin, reste à préciser que ce Casting a pour finalité la préparation de spectacles de Danse et Chant, qui auront lieu au cours de cette année 2004, et à la fin de l'année (Juin 2004), le meilleur Chanteur et le meilleur Danseur de l'année, se verront récompensés (lots encore indéfinis), ainsi que tous les autres « élèves ».

Chers élèves, n'oubliez pas que tous les quinze jours, vous serez évalués et notés, devant le Jury du Club, afin de faire le point avec vous de vos progressions en Chant et/ou Danse.

Bonne continuation à vous tous !

Enfin, un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à la mise en route de ce Casting, et qui permettent d'animer notre belle commune. Merci également à vous les « élèves » de nous avoir fait confiance et de vous être inscrits à ce Casting.

Et plus particulièrement, nous tenons à remercier chaleureusement, Mesdames Marie-Thérèse DEBRAY (« Prof » de chant) et Marie-Laure ROUSSEAU (« Prof » de Danse), toutes les deux membres bénévoles, qui, malgré leurs obligations personnelles et professionnelles, s'investissent avec plaisir, pour donner chaque semaine, les cours aux « élèves ». Un grand merci donc à elles deux, pour leur bénévolat et leur enthousiasme !

Delphine SKIRKA



Le chant – La chorale



musique, si modeste fût-elle."

... "s'il est vrai que l'on peut apprendre à participer à la musique en se bornant à l'écouter, rien n'y prépare mieux, rien n'est plus propre à rendre cette écoute efficace et profitable que la pratique de la

Ernest ANSERMET. Chef d'orchestre de la Suisse romande.

Depuis quelques années, voire quelques décennies, les chorales se multiplient alors que, paradoxalement, le chant, tel qu'il était pratiqué au début du siècle dernier, tend à disparaître peu à peu. Les maçons, les peintres, les charpentiers sifflaient et chantaient en travaillant. Les marins avaient leur propre répertoire, les femmes endorment leurs enfants en fredonnant une berceuse, les enseignants faisaient chanter leurs jeunes élèves, les repas de famille et les banquets se terminaient toujours par des chants... Tout cela n'existe pratiquement plus.

C'est pour cela que la chorale devient le lieu privilégié où l'on peut découvrir le plaisir de la voix chantée. Dans un chœur toute voix peut trouver sa place.

Appartenir à une chorale c'est aussi découvrir la polyphonie. Pratiquer cette discipline c'est faire avec sa voix ce que chaque instrumentiste fait dans un orchestre. En chantant à plusieurs voix on apprend à entendre. Mieux, on apprend à écouter. Écouter sa propre voix, celles du pupitre auquel on appartient, celles des autres pupitres afin qu'elles se mélangent harmonieusement. Mais pratiquer la polyphonie c'est écouter de manière différente les autres oeuvres, qu'elles soient vocales ou instrumentales.

Etre membre d'une chorale c'est donc avoir le plaisir de chanter mais c'est aussi celui d'appartenir à un groupe, une communauté, une famille. Répétitions, week-ends de travail, concerts, voyages sont autant d'occasions de vivre avec celles et ceux qui partagent une même passion.

Certes cela exige quelques efforts. La régularité et la ponctualité de la participation des choristes, le respect de la discipline commune, l'application stricte des consignes d'exécution données par le Chef de chœur, le soin apporté par chacun à ses partitions, plus que les connaissances musicales et les qualités vocales sont les véritables conditions de la réussite d'une chorale.

Marie-Thérèse DEBRAY

Réouverture du tennis de table : 8 Septembre.

Les horaires :

Lundi 19 h à 21 h

Mercredi 16 h à 18 h et 18 h 15 à 20 h

Adhésion : 10 € (- 18 ans)
15 € (+ 18 ans)

Depuis le 2 octobre 2003 :

- un casting star valençois chant et danse a débuté, pour préparer 3 spectacles dans l'année.

Les répétitions ont lieu :

Lundi 17 h à 18 h pour la danse

Jeudi 18 h à 19 h pour le chant

19 h à 20 h pour l'expression scénique

Les prévisions :

- des sorties culturelles,
- des tournois,
- un repas de fin d'année (juin 2004)

le Club Sportif et Culturel Valençois initie les enfants de l'école de Valence au tennis de table, tous les lundis et mardis après-midi. Un tournoi aura lieu en juin 2004.

Si vous avez des idées pour des activités, n'hésitez pas !

Pour tous renseignements : 06.20.61.88.62

Laurent VION

Super ambiance ce vendredi 31 octobre à l'occasion d'halloween organisé par l'ACAV, avec la participation du CSCV, beaucoup d'enfants étaient venus déguisés.

Un concours était organisé par tranche d'âge pour le meilleur déguisement, le jury était composé de : Mesdames Rousseau Marie-Laure, Skirka, Tissier, et melle Skirka. Monsieur VION, du CSCV présidait ce jury accompagné d'Alexias Collard et de Maxime Godard.

Un goûter était offert par l'ACAV.

Merci à tous les organisateurs.

A l'année prochaine

Laurent VION



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS ANNEE 2004

Janvier :

CSCV
12 - Tournoi de tennis
18 - Casting et galette

Février :

VALC
8 - soirée crêpes

Mars :

JUDO
6 - Loto
VALC
20/21 - Carnaval

Avril

ACAV
11 - Chasse à l'œuf

Mai

CSCV
1^{er} - Foulée Valençoise
PETANQUE
1^{er} - Concours de pétanque en semi nocturne
ACAV
2 - Journée gastronomique
VALC
2 - Brocante

Juin

AIE
13 - kermesse des écoles
TOUTES LES ASSOCIATIONS
21 - Fête de la musique

Juillet

CSCV
14 - Concours de pêche

VALENCE ANIMATION LOISIRS CULTURE

Horaires de la Bibliothèque : tous les mercredis de 14 h 00 à 17 h 00 au foyer polyvalent

Horaires du Billard : tous les lundis et vendredis de 21 h 00 à 23 h 00 au foyer polyvalent

Une chasse au trésor a été lancée dans Valence. Des affiches nous ont guidés dans le jardin de la Licorne.



De là, un message nous a remis un parchemin, lettre et plan, nous ont conduits au désert de boue, où...



... nous avons déterré un coffre contenant des pièces d'or et une clef de la maison abandonnée.





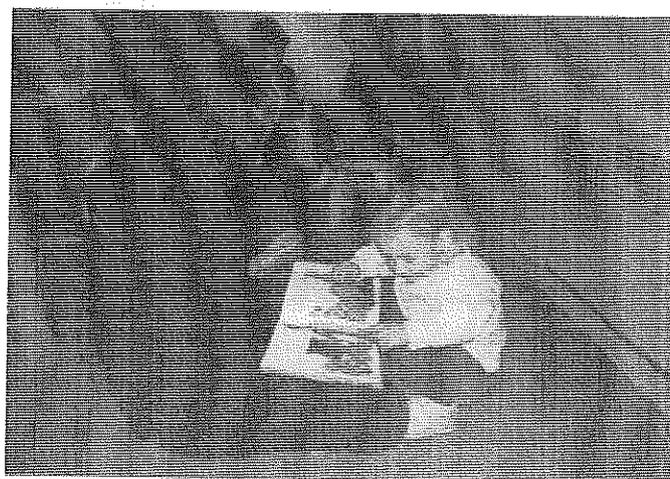
Après un bon goûter, nous avons découvert la salle du trésor...



...LA BIBLIOTHEQUE



Tout en haut du foyer communal, la salle de bibliothèque est ouverte à tous les enfants de 0 à 15 ans, tous les mercredis de 14 h à 17 h



NOTRE EGLISE A MIS SES ATOURS DU DIMANCHE

Comme la « Fleur du Petit Prince » elle s'est préparée longuement cachée derrière son rideau de protection (au froid et à la poussière) et... un matin du mois d'Août elle s'est montrée dans toute sa splendeur. Il y avait encore quelques petits aménagements, quelques réparations et finolages de dernières minutes, mais elle pouvait être heureuse d'accueillir notre évêque, Monseigneur de Monléon, venu lui rendre visite ce lundi 6 octobre 2003 (avec 3 semaines d'avance) sur le programme prévu !!! Au cours d'une messe quasi-solennelle il l'a à nouveau, bénie.

Il faut dire que les « bâtisseurs » version 2003, de notre église y ont mis tous leurs talents et leur cœur qu'ils soient professionnels ou non.

Quelle surprise d'étonnement et de joie de voir nos conseillers municipaux en train de vernir les marches de l'autel ou de redonner de l'éclat aux diverses statues ainsi qu' à l'autel et de belles couleurs aux personnages de la crèche.



Faut-il les remercier nommément ? Je ne m'y risquerais pas, par peur d'en oublier, mais il fallait voir le « metteur en scène », Mr Poulain, photo de l'intérieur de notre église en main, essayer de mettre, le mieux possible, chaque objet ou statue à sa place et il a réussi, même si, au fil des temps et des « modes », certains ont disparu ou ont été... transplantés.

Vraiment, notre église nous donne envie de la redécouvrir, de la ré-écouter, de la faire revivre.

Je peux vous annoncer qu'elle sera le lieu de rassemblement du Doyenné de Montereau (18 paroisses) le samedi 10 avril 2004 pour la veillée

Pascale: le père Olivier de Vasselot y tient beaucoup.

Dernière touche de « coquetterie », 40 chaises, des vraies, d'église, installées dans le chœur. Merci aux trois généreux donateurs. Nous y sommes très bien physiquement, pour avoir l'esprit ouvert et disponible aux liturgies et célébrations.

Que dire d'autre sinon encore un grand merci à la Municipalité de Valence pour le travail accompli et aux personnes qui ont donné sans compter et sans ostentation de leur temps, de leur savoir-faire, de leur disponibilité.

Marie-Luce Pierucci

Coordinatrice de l'Equipe d'Animation Pastorale
du Secteur de Valence

Suite à demande concernant votre avis sur le devenir de notre paroisse sur le Doyenné de Montereau ou celui du Châtelet, Monseigneur de Monléon, évêque de Meaux nous a annoncé sa décision définitive, après avoir lu les nombreuses réponses que vous avez fait parvenir au père de Vasselot: Valence continue de vivre sa Vie Pastorale avec les 17 autres paroisses du Doyenné de Montereau (en secteur avec Echouboulains.



Don de Mr et Mme Delimbeuf

A QUI S'ADRESSER ?

Responsable :

Melle Marie-Luce Pierucci
4 bis rue Guy Charles Cros
77830 Valence-en-Brie
Tél : 01.64.31.80.83

Maisons du Doyenné
1 place du Parvis
77130 Montereau-Fault-Yonne
Tél : 01.64.32.01.48

Accueil :

Chantal Detraz
Mardi de 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h
Une permanence est assurée le samedi de 10 h à
12 h

Catéchisme :

Tout-Petits : Eveil à la foi, CE2, CM1, CM2
Mme RICORDEAU
Rue des Fours à Chaux - 77830 Valence-en-Brie
Tél : 01.64.31.85.25
Sixième
Madame VENET
77830 Echouboulains
Tél : 01.64.31.80.25

Célébrations :

Les baptêmes sont célébrés, généralement, après la messe (voir le calendrier)
Pour les mariages, se renseigner directement à la maison du Doyenné.

Horaires et lieux des messes :

Décembre 2003 :
Dimanche 14 - 11 h - Valence
Samedi 20 - 18 h 30 - Valence
Mercredi 24 - Veillée de Noël - 21 h -
Echouboulains
Dimanche 28 - 11 h - Echouboulains

Janvier 2004 :
Dimanche 11 - 11 h - Valence
Samedi 17 - 18 h 30 - Echouboulains
Dimanche 25 - 11 h Echouboulains

Février 2004 :

Dimanche 8 - 11 h Valence
Samedi 14 - 18 h 30 - Valence
Dimanche 22 - 11 h - Echouboulains
Dimanche 29 - 11 h - Echouboulains

Mars 2004 :

Dimanche 14 - 11 h - Valence
Samedi 20 - 18 h 30 - Echouboulains
Dimanche 28 - 11 h - Echouboulains

Avril 2004 :

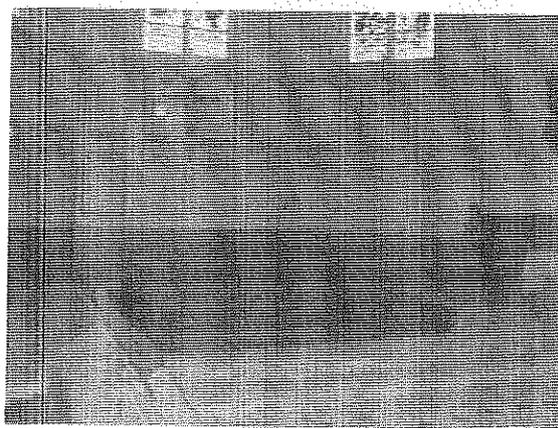
Samedi 3 - Rameaux - 18 h 30 Echouboulains
Samedi 10 - Veillée Pascale - Célébration du
Doyenné à Valence
Samedi 17 - 18 h 30 - Valence
Dimanche 25 - 11 h - Echouboulains

Mai 2004 :

Dimanche 9 - 11 h - Valence
Samedi 15 - 18 h 30 - Echouboulains
Dimanche 23 - 11 h - Echouboulains
Dimanche 30 - Pentecôte - Premières
communions - 11 h - Valence

Juin 2004 :

Samedi 5 Profession de foi
Dimanche 6 Messe d'action de Grâces
Samedi 19 - Messe unique, 60 ans - sacerdoce du
père Lallemant
Dimanche 27 - 11 h Echouboulains



14 JUILLET

Pour une fois le beau temps était au rendez-vous et ce n'est pas sous la pluie battante que nous avons assisté au feu d'artifice toujours aussi fascinant.

Le concours de pêche s'est comme chaque année déroulé à la Mare aux Usages, par une journée ensoleillée qui a attiré pêcheurs, supporters et flâneurs ; de belles et énormes truites attendaient les candidats.



Pour ma part, j'ai été très peinée en faisant le tour de l'étang de constater une nouvelle fois, une triste réalité, des vandales car je ne peux pas les appeler autrement, ont tailladé un bel arbre qui ne demandait qu'à avoir un beau feuillage et un autre arbre portait des coups de canif. J'aimerais savoir quel plaisir peut-on avoir à blesser la nature, est-ce la bêtise ?



Liliane FAURE



CEREMONIE du 59^{ème}
ANNIVERSAIRE de la
LIBERATION du CANTON du
CHATELET-en-BRIE

Dimanche 24 août 2003 à 9h30, la cérémonie du 59^{ème} anniversaire de la Libération a débuté à Valence en Brie, en présence de Michéline et Raymond Taboulet, en mémoire de leur Père André TABOULET et de tous les résistants de cette dernière guerre.

Cette cérémonie a eu lieu au Monument aux Morts place de l'Église, des représentants des communes du canton sont venus se joindre à cette célébration ; après une allocution de l'Adjointe au maire une gerbe a été déposée au pied du monument.

A 10h le cortège s'est rendu à PAMFOU, puis au CHATELET-en-BRIE se recueillir sur la stèle de Jean PORTE, STO, originaire de Guigne-Rabutin torturé et fusillé à 24 ans.

Rendez-vous ensuite à SIVRY-COURTRY près de la stèle du Lt Ernest BARRY GASTON (20ans) aviateur américain abattu au-dessus de Sivry-Courtry

Le dernier hommage a été rendu à FONTAINE-le-PORT à la stèle du Capitaine John C. RAMSAY dont l'avion en flammes s'est écrasé le 12 juin 1944.

A l'issue de cette cérémonie, les participants ont été invités à un vin d'honneur à la salle des Fêtes de Fontaine-le-Port. Merci Monsieur le Maire.

M. FOUCHER passionné de cette époque a pu retrouver les coordonnées de la petite nièce de l'aviateur Ernest BARRY GASTON et au cours de cette fête, moment émouvant, il a pu lui remettre les restes du foulard dans lequel on a retrouvé le fragment de sa carte de vol.

Toutes les étapes de cette commémoration ont été des moments émouvants et nous donnent à réfléchir car il ne faut pas oublier tous ces hommes et femmes qui furent les auteurs de ces moments terribles.

Liliane FAURE

Le 60^{ème} anniversaire donnera lieu à une grande manifestation dans les 13 communes du canton : défilé de jeep, camions... et exposition.

Tout objet, matériel, souvenirs de cette époque est recherché pour l'exposition qui aura lieu au Château des Dames au Châtelet en Brie.

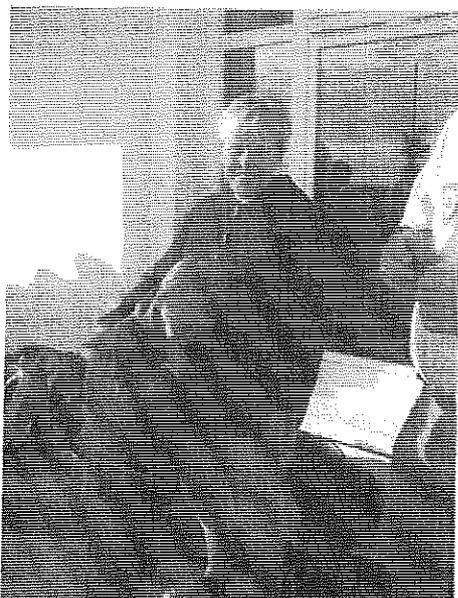
RENTREE DES CLASSES 2003/2004

La rentrée a eu lieu dans la nouvelle école et s'est bien déroulée.

L'effectif cette année est de :

90 enfants pour l'école de Valence
83 enfants pour l'école d'Echouboulains

Liliane Faure



CLUB de l'AMITIE DES ANCIENS de COUTENCON - d'ECHOUBOULAINS et de VALENCE en BRIE

Siège Social : Mairie d'ECHOUBOULAINS

Lors de son Assemblée Générale du 8 Novembre 2003 qui s'est déroulée au Restaurant le « Tizi » à Montereau, le Président et la Secrétaire ont fait part de leur désir d'être remplacés dans leur fonction. Nous profitons de ce bulletin d'information pour les remercier très sincèrement de leur dévouement apporté au bon fonctionnement de cette Association.

A la suite de cette A.G. un nouveau Bureau a été constitué dont vous trouverez ci-dessous sa composition :

Président M.H. FRENCHÉ ☎ 01 64 31 80 29
Vice-président M. G. BUCHAUD ☎ 01 64 31 83 86
Trésorière Mme GRANGEON ☎ 01 64 31 80 38
Secrétaire Mme L. FAURE ☎ 06 60 11 99 27
Membres actifs M. COLLET, Mme G. HADROT, M. LEBLOND, Mme J. MASSON, M. TRENTIN

Pour une inscription 2004 au Club contacter Mme GRANGEON

PROGRAMME DU 1^{ER} TRIMESTRE 2004

10 Janvier

Galette des Rois à Echouboulains. à 15H30

24 Février

*Spectacle : « Annie Cordy en concert » à
Ozoir-la-Ferrière à 15h00, prix de la place :*

35 € pour les adhérents

57 € pour les extérieurs

Transport inclus

*Inscription le plus rapidement possible, le nombre
de places étant limité, soit auprès de :*

*M. FRENCHÉ ou Mme GRANGEON ou
Mme FAURE*

Liliane FAURE

LE RALLYE INTERCOMMUNAL

Le 14 SEPTEMBRE 2003

Le 16 Septembre 2001 Valence en Brie gagnait le Rallye Intercommunal qui se déroulait cette année là à Moisenay, il est de tradition que la commune gagnante organise le rallye suivant.

C'est donc avec beaucoup d'attentions que VALENCE EN BRIE a travaillé pendant plusieurs mois à l'organisation de ce RALLYE INTERCOMMUNAL 2003.

Tous les efforts ont été récompensés :

➤ Les inscriptions des équipes cyclistes et pédestres ont débuté à 8h à la salle polyvalente suivies par café, croissants, pains au chocolat.

Il a été enregistré 37 équipes pédestres et 11 cyclistes soit 240 participants.



➤ Le soleil présent toute la journée a favorisé le déroulement des jeux qui se répartissaient sur tout le territoire de la commune, pour les équipes de marcheurs qui devaient rendre à chaque étape un questionnaire qui dans l'ensemble n'étaient pas toujours facile.

➤ les marcheurs agréablement surpris ont pu se désaltérer à la ferme des Bordes où M. et Mme BONLIEU les attendaient avec gâteaux et boissons rafraîchissantes : Grand Merci M. & Mme BONLIEU.



➤ Les cyclistes ont parcouru dans la matinée environ 55km :

Valence → Echou → Chatillon la Borde → Blandy les Tours → Moisenay → Sivy-Courtry → Valence

Et 35 km l'après-midi :

Valence → Pamf → Chault → Féricy → Fontaine-le-Port → Char 15 → Le Châtelet-en-Brie → Les Ecrennes → Valence.

De nombreuses coupes ont été remises aux gagnants des différentes équipes.

Au classement général c'est la commune de CHATILLON-la-BORDE qui a gagné le RALLYE INTERCOMMUNAL 2003

Nous remercions tous les participants venus nombreux défendre leur commune et les Entreprises, qui ont bien voulu nous apporter leur soutien en offrant des coupes, des médailles. Un merci particulier aux « Brioches Pasquier » pour leurs lots et les pains au chocolat et brioches.



Liliane FAURE

ARMISTICE 14-18

Message lu par Monsieur Vaucouleur

Avec fierté et fidélité, chaque année, le peuple français se souvient du 11 novembre 1918.

Aujourd'hui, 85 ans après l'Armistice, dans toutes les communes de France, nous nous souvenons de la gloire universelle de nos Armées et de notre pays qui sortaient victorieux d'une épreuve sans précédent dans l'Histoire.

Nous nous souvenons de l'immensité des sacrifices consentis par nos Nations et par nos Alliés. Avec émotion et gratitude, nous rendons un hommage solennel aux combattants tombés au champ d'honneur. Nous y associons les blessés, les mutilés et les gazés, les prisonniers, les veuves, les orphelins et les victimes civils.

En cet instant, nos pensées vont également vers les survivants de cette guerre sans merci vers nos derniers « Poilus ». La Patrie leur exprime son respect et sa reconnaissance.



Symbole du deuil, du souvenir, mais aussi de l'espérance de la Nation, une flamme s'élève sous l'Arc de Triomphe, devant la tombe du Soldat Inconnu. Elle fut allumée pour la première fois le 11 novembre 1923. Quarante-vingts ans plus tard, le Président de la République procédera au ravivage de cette flamme emblématique. Ce geste exceptionnel atteste de l'admiration et de l'attention maintenue de la République envers tous les héros de la Grande Guerre, envers tous les soldats « morts pour la France ».

Trop longtemps déchiré, notre continent avance désormais résolument sur la voie de l'unité. Les

adversaires d'hier sont devenus des alliés indéfectibles.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le triomphe de la démocratie et la victoire des idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité pour lesquels ont combattu avec courage, abnégation et loyauté ceux que notre pays honore aujourd'hui. Leur souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire nationale.

Hamlaoui Mekachera
Secrétaire d'Etat aux anciens combattants



COMMEMORATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE L'HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE

Message lu par Mr Vaucouleur

De 1952 à 1962, plus de 23 000 combattants sont « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire national, la République leur rend un hommage solennel.

Aujourd'hui, devant leurs frères d'armes rassemblés et émus, la République honore officiellement la mémoire de ces hommes courageux tombés au champ d'honneur en servant loyalement et dignement la France.

Selon les mots du Président de la République, prononcés le 5 décembre 2002, ils « ont leur place dans le cortège glorieux des fils de France qui se sont illustrés sur tous les continents et ont servi notre pays aux heures les plus tragiques de son histoire ».

41 ans après la fin de ces douloureux conflits, l'institution d'une Journée Nationale vient garantir que la bravoure et les sacrifices de la troisième génération du feu ne tomberont pas dans l'oubli. L'Etat remplit ainsi son devoir aux côtés des associations dont le dévouement et la fidélité méritent d'être salués publiquement.

En cette journée nationale, nous pensons au lourd tribut consenti en Afrique du Nord par les militaires de carrière et les volontaires, par les appelés, les rappelés et les maintenus, par les membres des forces de l'ordre, par les Harkis et les membres des forces supplétives. Nous pensons à tous les combattants dont la jeunesse et la vie ont été marquées par cette épreuve.

En cette journée nationale, nous pensons aussi aux nombreuses victimes civiles et à toutes les familles endeuillées au Maroc, en Tunisie, en Algérie et en France.. Nous nous souvenons de ces années sombres, dont tant de cœurs sont sortis durablement blessés.

En cette journée nationale, le peuple français fait mémoire de ces drames et de ces souffrances. Il se souvient de celles et de ceux qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême en son nom.

Honneur aux combattants de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie !

Honneur aux combattants « morts pour la France » en Afrique du Nord !



SAINT NICOLAS

Les enfants sages ont reçus de Saint Nicolas leur cadeau, mais attention, le Père Fouettard peut les reprendre.



Le spectacle donné par la troupe Éthiopienne du Cada a remporté un vif succès.



MARCHE DE NOEL

Ce 2^{ème} marché, organisé par l'ACAV, a attiré de nombreuses personnes à la recherche d'idées cadeaux.

Nous ont ravies les yeux et les papilles :

La boucherie de Valence,

Mr et Mme Rousseau Jean-Claude et ses fromages de chèvre,

Mr Dupont, receveur de la Poste,

Deux stands de vins,

Un stand de pots de fleurs décorés par Mmes Carmona et El Maoujoudi ainsi que des pâtisseries marocaines,

Un stand de bijoux.

Merci pour cette manifestation

XIIIe – XXe siècles

LES PUIITS DE VALENCE

Le samedi 18 octobre dernier, nous vous avons emmené faire la visite des puits du village ; cette promenade faisait suite à une intervention durant le colloque sur l'eau, organisé à Meaux le 15 juin, dans le cadre des 4^e rencontres du Groupement archéologique de Seine-et-Marne.

La présence de l'eau à Valence

Le village est traversé par le ru de Javot qui naît dans les étangs de Carrouges¹, il serpente lentement sur une pente faible² jusqu'à Barbeau³ où il se jette dans la Seine. Ce ru semble avoir eu, autrefois, un débit plus important puisqu'il faisait tourner plusieurs moulins sur son cours.

Aujourd'hui le ru de Javot s'épuise vite en saison, il n'existe qu'en fin d'hiver et au début du printemps. Il ne paraît pas déraisonnable d'avancer qu'alors les habitants de Valence aient usé de ses eaux au quotidien.

On notera la présence de petits rus secondaires et peu abondants, nourris des eaux de ruissellement : le ru des Égrillages, le ru Jouannet et le ru de Putte-Musse.

À la jonction des deux terroirs de Valence et d'Échou, sur le cours du ru de Javot, sourdent encore des sources appelées "Les Petites Fontaines". Un texte de 1240 mentionne là l'existence d'un ancien habitat disparu⁴.

Sur les plans figurent la présence de nombreuses mares pour la plupart aujourd'hui asséchées et comblées.

Enfin, l'eau manifeste sa présence par les puits qui y ont été forés. La première mention de l'existence de puits à Valence est de 1479. Aucun puits de citerne n'a été mis en évidence.

Structure géologique des sous sols.

Le village est érigé sur un sol limoneux de peu d'épaisseur reposant sur le calcaire de Brie.

Pierre de formation lacustre de l'ère tertiaire, peu fossilifère⁵, elle affleure en de nombreux endroits et fut autrefois largement exploitée par les villageois (fours à chaux).

Sous ce socle calcaire se rencontrent, à de faibles profondeurs, des marnes vertes⁶, argile plastique imperméable constituant un obstacle aux eaux de ruissellement qui s'infiltrent jusqu'à ces couches par des fissures dans le socle, appelées dans nos villages des "gouffres"⁷, et qui soit se constituent en nappes phréatiques, soit s'évacuent vers la Seine en un long et sinueux chemin⁸.

Ces failles sont assez nombreuses sur le terroir valençois, mais elles n'absorbent plus la part importante des eaux pluviales qui alimentaient autrefois les nappes faute d'un entretien suffisant.

Observation des plans du village

Le repérage des puits du village par l'étude des plans cadastraux qui ont été conservés, s'avère décevant.

Le cadastre napoléonien de 1812 n'en indique que trois. Celui de 1848 en laisse paraître 27, cette significative augmentation est consécutive au fait que dès le début du règne de Louis-Philippe une pression démographique se manifeste au village par l'arrivée de nouveaux habitants, générant ainsi sur des parcelles nouvellement bâties, le forage de nouveaux puits, à cette première raison, il conviendra de considérer également que les besoins en eau pour l'élevage et la petite industrie en expansion augmentent ; on peut également en découvrir, çà et là rédigés pour des besoins ponctuels sur d'autres natures de documents comme les minutes de la prévôté ou notariales.

De fait, l'inventaire des puits de Valence subsistant actuellement rassemble un peu plus de soixante puits : en eau, fermés ou bouchés.

¹ Arrondissement de Provins, canton de Donnemarie-en-Montois, commune de Villeneuve-les-Bordes.

² Carte IGN au 1/25 000e, n°2516 feuille de Nangis, courbe de niveau de 145 m à Villeneuve-les-Bordes, 95 m à Valence et 49 m à Barbeau.

³ Arrondissement de Melun, canton du Châtelet-en-Brie, commune de Fontaine-le-Port.

⁴ Archives Départementales de Seine-et-Marne, 104 H 1 : " *Inventaire des titres et pièces qui sont aujourd'hui dans le trésor des archives de l'abbaye [Notre-Dame] de Preuilly, diocèse de Sens, fait en l'année 1759* ".

⁵ Carte géologique du Bureau de Recherches Géologiques et Minières à 1/50 000e, feuille de Montereau-faut-Yonne, XXV-17 et notice d'accompagnement p. 9. Ce sont des calcaires éocènes du début de l'ère tertiaire qui sont des calcaires d'eau douce, p. 11

⁶ BRGM, notice, p. 17.

⁷ Carte Institut Géographique National

⁸ MALHERBE (Paul), Expérience sur les relations souterraines entre la vallée Javot (Valence) et la source de Nanchon (Vernou), dans *Bulletin de l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing*, n° 1-2, 1922, p. 55.

Aspects extérieurs et élévations architecturales

Pour ce qui est de l'appréciation de l'architecture extérieure des puits, même un observateur attentif, se trouve dans la quasi impossibilité de la restituer telle qu'elle fut à ses origines, aucun texte connu à ce jour n'en faisant état.

Il est néanmoins un élément qui permet d'apercevoir l'état d'un de nos puits antérieurement au XVIII^e car, en 1753, une Ordonnance de police prévôtale⁹ valençaise avait fait obligation aux habitants d'un quartier de boucher un puits situé "...rez de terre...", où quelques temps plus tôt s'était noyé un enfant, sauf à la charge pour eux, s'ils désiraient le conserver, d'y installer les équipements nécessaires à la protection des personnes. Il semblerait que ce commandement ne fut pas suivi d'effet immédiat puisque d'autres recommandations analogues interviendront dans les années suivantes.

Forage

Si le captage de l'eau souterraine s'avérait en certain lieu aisé, le plus souvent atteindre la nappe phréatique relevait de l'exploit, cette difficulté étant due à la nature des sous sols rencontrés lors du forage et évoqués précédemment. Il est utile de rappeler qu'une grande complexité existe par l'enchevêtrement des couches souterraines¹⁰, mais qu'il n'y a pas de généralisation à envisager dans ces situations et elles varient de place en place sur une même commune. Ainsi, à Valence, on peut rencontrer et à fort peu de distance les uns des autres, des puits dits "de surface", qui atteignent 5 à 6 m de profondeur et des puits dits "de roche" descendant à 20 et 25 m.

En 1779, François Chatel, curé de Valence, décide sur ses deniers de faire percer un puits dans le jardin du presbytère, proche de l'église. Il rendra grâce, à la fin de l'année 1783, à la Divine Providence qui lui a permise de trouver 1 m d'eau à 21 m de profondeur et après que le puisatier ait mené une lutte de quatre années contre 16 m de roche¹¹. Ce puits sera pourvu d'une petite margelle de 20 cm sans système de puisage suspendu puisque le curé dit "...l'entablement servant de rouet..."¹². On observera que ce puits

⁹ A. D. de S. et M., cote 2 BP 5481.

¹⁰ BRGM, notice p. 9.

¹¹ Registre paroissial de 1784.

¹² Ce puits existe encore mais il est au trois-quart bouché, il avait reçu, probablement au cours du XIX^e siècle un système de puisage dont les pieds des deux arceaux étaient maintenus dans le mortier de la margelle.

"de roche", situé dans la partie haute du village, comme plusieurs autres, ne s'asséchait pas en été¹³.

Au cours du XIX^e siècle, les ouvriers chargés du même travail de forage, trouveront l'aide efficace de poudre à feu, facilité probablement toute relative. Les registres de correspondances que le maire adresse au préfet, indiquent les quantités de poudre délivrées à tel ou tel manouvrier et si le chauffournier tient la première place pour l'exploitation ses carrières, certaines mentions indiquent que cette poudre servira au forage de puits¹⁴. Ainsi, le sieur Grillet qui tenait une auberge¹⁵ sur le bord de la route et qui avait obtenu du Préfet une autorisation de forage¹⁶, usera de poudre avant de parvenir à la nappe située à 25 m plus bas. Cet usage constitue une avancée, la pratique du forage reste cependant bien empirique.

Le système forage dans les villages était ce qu'il fut de tout temps, l'usage de la pioche et de la pelle, des seaux, de la pratique et du courage des terrassiers.

Après les indications du sourcier sur le lieu le plus propice au forage, on piochait verticalement sur un diamètre supérieur à l'ouverture prévue pour le puits, de manière à ménager une place aux pierres de parement, on retenait la terre des côtés par la pose provisoire de sortes de cercles de bois et, de coups de pioches en coups de pelles pour évacuer la terre, on descendait. La chance permettait parfois de rencontrer la nappe assez près, d'autres fois, l'eau se trouvait plus profondément cachée, protégée de l'obstacle que constitue la roche calcaire en banc plus ou moins épais. L'observation de la structure interne d'un puits conduit à penser qu'ils sont tous issus d'une fort longue pratique restée quasiment immuable¹⁷ au fil des siècles. On y voit un assemblage de pierres calcaires sommairement équarries et posées côte à côte, sans liant se tenant les unes les autres par auto-blocage. Le diamètre de l'ouverture varie entre 0,75 et 0,90 cm, les plus grands étant ceux forés les plus tardivement.

Associations et communauté

Nous venons de voir que le forage d'un puits, s'il s'avérait difficile physiquement, l'était tout autant financièrement pour de simples villageois. En conséquence, pour pallier ces gros

¹³ Archives communales, procès-verbal pour l'installation d'une fontaine en 1820.

¹⁴ Registre du Conseil municipal de Valence, séance de septembre 1832.

¹⁵ Maison située au n° rue Octave Rousseau.

¹⁶ A. D. de S. et M., 2 S 78, 31 mai 1853.

¹⁷ Quelques vues d'intérieurs de puits prises lors de fouilles archéologiques sur différents sites attestent de cette remarque.

frais, les initiateurs d'un projet se regroupent, le plus souvent à deux personnes parfois à plusieurs, et partagent non seulement le coût initial du travail mais aussi les frais d'entretien ultérieurs. Cela engendre dans leur esprit, un incontournable droit de propriété sur l'eau qui en est issue, d'où un légitime désir de la sauvegarder à leur seul profit en faisant installer sur l'élévation qui soutient le système de puisage, une porte avec clef dont chaque financier détiendra un exemplaire. Tous ces arrangements conclus entre eux seront consignés par le notaire¹⁸. Ces puits communs mais privés se trouvent placés soit au centre d'un jardin nécessitant l'instauration d'un droit de passage¹⁹ sur le chemin y conduisant, chemin parfois créé pour la circonstance, et pour tous les ayants-droit, soit en limite de propriété " ...chacun tirant l'eau de son côté..."²⁰, soit au bord du domaine public par où les ayants-droit accédaient. Ces divers droits, devenus caduques avec l'adduction de 1928, furent peu à peu rachetés, car ils entravaient les désirs de clôtures et lésaient l'intégrité des terrains.

Catégories de puits et typologie

À Valence, il conviendra de distinguer deux catégories de puits avec à l'intérieur d'une d'elle cinq types différents, analogues à ceux rencontrés dans d'autres villages du département.

Les puits publics

Les six puits publics existants ont une superstructure atypique et non observée dans les villages proches, mais existant cependant çà et là dans le département, mais elles restent exceptionnelles. Celle-ci tire probablement son origine de la pratique du maçon qui les a édifiés. Ils ont la forme d'une tour enduite de mortier de chaux avec un toit conique enduit de même²¹, une corniche de briques a été posée à la jonction du toit et du mur, ces briques portent la marque " H. S. ",

¹⁸ Minute de Me Féron, notaire au Châtelet-en-Brie du 2 septembre 1862, accord entre 4 financiers pour le puits foré en 1853, cité précédemment. Acte obligamment prêté par le propriétaire de ce puits.

¹⁹ Minute de Me Garcet, notaire à Montereau, A. D. de S. et M. 192 E 351, 13 brumaire An XII.

²⁰ Minute de Me Bracquemont, notaire au Châtelet-en-Brie du 5 août 1821, acte obligamment prêté par les propriétaires d'une parcelle où était situé un puits aujourd'hui bouché.

²¹ Il semblerait qu'avant 1877 ils aient été couverts en tuiles. Actuellement deux de ces puits ont bénéficié d'une rénovation car ils étaient contigus au lavoir et au mur du presbytère qui viennent d'être remis en état, et ont retrouvé leurs tuiles, mais le reste aspect initial a été conservé. On projette la rénovation des quatre autres.

c'est-à-dire Hubert Sachot, propriétaire d'une briqueterie installée à Montereau durant le XIXe siècle. Ils ont conservé la poutre transversale à laquelle est fixée la roue du système de puisage. Quatre de ces poulies ont été, pour la première fois, posées en 1822²², le budget de l'année suivante inscrira l'achat de chaîne en fer en remplacement des cordes. Les margelles de grès²³, portent les traces du frottement de la corde lorsque, en l'absence de système de puisage suspendu, il fallait tirer le seau le long du mur intérieur.

Ces six puits sont fermés d'une porte pour la sécurité physique des personnes, elles ont été posées le 13 août 1911. Ils sont inscrits, pour leur entretien, au budget communal²⁴. Afin de les distinguer, il leur a été donné un nom : ce fut soit le nom de la personne habitant au plus proche comme Robinot, Ratier, Chantrait, ou du lieu où ils ont été forés : le puits des Bordes, du Presbytère, du lavoir. Trois de ces puits situés dans la rue Basse semblent avoir été forés sur la même nappe phréatique qui dessert également des puits privés ; ce sont des puits dits " de surface ", ils ne sont profonds que de cinq à six mètres. Ils sont tous encore en eau, à l'exception toutefois de celui qui se trouve placé proche du lavoir qui est totalement asséché.

Ces puits ont été l'objet de nombreuses remises en état si on en juge par les différentes mentions portées dans les registres du Conseil Municipal, la plus conséquente semblant avoir été celle de 1877.

Évolution technologique

Les progrès de la technique qui vont se succéder durant le XIXe siècle vont permettre la mise en place de systèmes de puisage de l'eau moins fatigant.

Ce fut tout d'abord l'érection de jambages au-dessus de l'ouverture où on disposera une poulie à gorge dans laquelle coulissait une corde. Il fallait, après avoir remonté la " seille " pleine, se pencher en avant afin d'en saisir l'anse, arrivée à hauteur de la margelle. Pour ce faire avec plus d'aisance, le maçon avait ménagé dans la margelle, à l'extérieur, une sorte de décrochement permettant à l'utilisateur d'approcher ses pieds au plus près de l'ouverture, gardant ainsi une protection suffisante contre un risque de basculement à l'intérieur. Ces décrochements existent pratiquement à tous les puits, il en est également à deux décrochements face à face, un pour chaque utilisateur. Les

²² Registre de réunions du Conseil Municipal de Valence.

²³ Suite à une réparation, un de ces puits appelé le puits Chantrait ou le puits de la ruelle a une margelle de béton.

²⁴ Extrait du registre du Conseil municipal, budget de l'An X : réparations des puits : 12 F.

jambages pourront être de pierres ou de fer forgé, selon le goût ou les moyens des constructeurs. Durant la seconde moitié du XIXe siècle, une autre avancée technologique viendra encore adoucir le geste par l'installation de pompes à rouleau et manivelle, comme ce fut le cas pour le puits sis à côté de l'ancienne école ; ce puits privé est devenu communal en 1905 par l'entrée de la parcelle où il était foré dans le domaine public, comme l'est devenu en 1996 celui des fours à chaux. Leur élévation n'ayant rien de commun avec les autres puits communaux, ils sont mis à part.

Puits privés

Dans cette catégorie de puits, il conviendra de distinguer cinq types.

1/ Les puits à deux jambages faits de pierres calcaires jointes au mortier, supportant une poutre transversale à laquelle est fixée une poulie à gorge où s'encastre la corde ou la chaîne. Ils sont parfois équipés d'un toit en bâtière afin de protéger à la fois la pureté de la source et le fer du système de treuillage contre la rouille.

2/ Les puits à deux ou trois jambages de fer forgé, ils se rencontrent très fréquemment dans le village. Ce sont très souvent des puits communs en bordure de propriété.

3/ Les puits à simple margelle, sans aucun équipement.

4/ Enfin, des puits implantés dans des murs de séparation de propriété, un ayant droit sur son jardin, les autres, trois ou quatre, de la voie publique. Ils sont pourvus de portes et de toit en bâtière ou rond, d'installation plus récente. Ces portes ne se rencontrent qu'aux puits installés en bordure de domaine public, jamais entre deux propriétés privées.

Conclusion

Les puits de Valence existent de toute ancienneté pour lesquels il est impossible d'avancer une datation pour leur forage ; la pose de margelles n'intervint qu'au cours de la seconde moitié du XVIIIe siècle, suivie des élévations architecturales extérieures permettant la pose d'un système de puisage à poulie suspendu parfois protégé par un toit en bâtière contre les pluies qui engendreraient de la rouille et pour la pureté de la source. On notera que de nombreux puits subsistent encore à l'état de simple trou sans margelle, seulement protégés d'une plaque de fer.

Le XIXe siècle vit le forage de nombreux puits, forages consécutifs à l'augmentation de la population locale et des besoins grandissants de l'eau ; les pompes apportèrent une plus grande facilité au puisage.

La sauvegarde des droits revenant aux financiers du forage intervint par la pose de portes.

Point d'ancrage de la vie communautaire, ils s'inscrivent dans l'histoire de la société qui les a créés, évoluant avec elle et ses préoccupations d'hygiène, de sécurité et de confort ; ils sont le symbole de la pérennité villageoise, renaissant peu à peu sous le coup de nouveaux besoins, tant sur l'esthétique que pour l'arrosage du potager. Faisons en sorte de les conserver comme l'héritage qu'un passé pas si lointain nous a confié afin que nous le transmettions à notre tour.

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui nous ont aidés dans cette recherche soit en nous permettant un accès à leur puits soit en nous donnant tous les renseignements qui nous étaient nécessaires ou bien même en nous prêtant leurs actes notariés où se trouvaient des mentions de puits. Qu'ils nous pardonnent de ne pas les citer nommément pour pallier tout risque d'oubli.

Danielle et Daniel BULLOT

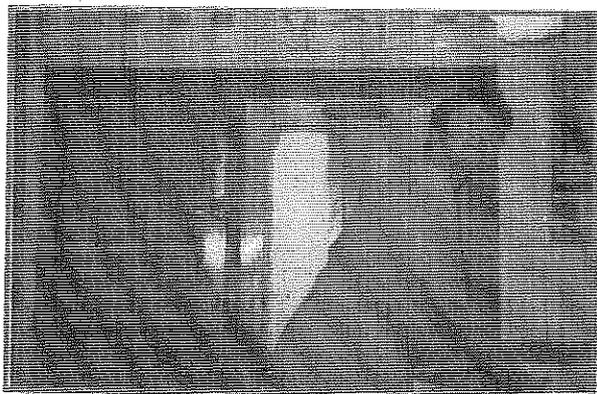
Juillet 2003.



LA BOUCHERIE DE VALENCE SE REFAIT UNE NOUVELLE PEAU !

Depuis presque 30 ans de bons et loyaux services, assurés en magasin, et en camion de tournée dans les communes environnantes, LA BOUCHERIE DE VALENCE, se devait bien une nouvelle beauté pour fêter bientôt le trentième anniversaire de présence de M. et Mme Chantal et Guy SKIRKA.

C'est donc, depuis cet été, que Chantal et Guy, ont renoué petit à petit, leur boutique, (ancienne depuis 1910), tout en en conservant « le style ancien ». Ils ont commencé par re-vernir les portes de la chambre-froide, puis ont totalement refait à neuf (conforme aux



nouvelles règles d'hygiène), l'intérieur de cette chambre-froide, repeint en blanc sanitaire, et l'ont aménagé de nouvelles étagères en plastique.

Enfin, la Boutique s'est vu changer et éclaircir par la pose finale d'un nouveau sol avec des dalles blanches.

Chantal et Guy, toujours soucieux depuis 30 ans, de servir au mieux leur clientèle, n'ont donc pas hésité, à passer de nombreuses heures, pour refaire une peau neuve à leur Boutique, dans le but de toujours mieux vous accueillir.

LA BOUCHERIE DE VALENCE se fera donc un plaisir de vous accueillir dans sa « nouvelle Boutique », et n'oubliez pas de goûter par la même occasion, leur spécialité de « Boudin noir à l'oignon », primé et médaillé dans divers concours nationaux et internationaux. (voir article suivant)

Delphine SKIRKA

LES DIFFÉRENTS PRIX ET RÉCOMPENSES DE LA BOUCHERIE DE VALENCE POUR « LEUR BOUDIN NOIR À L'OIGNON »



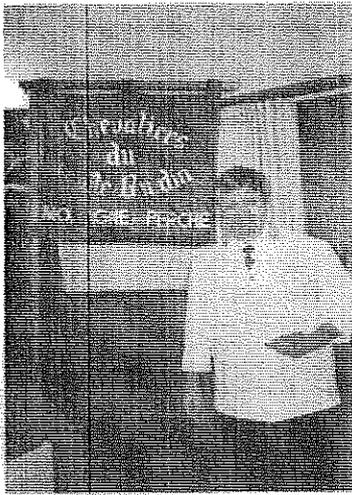
Concours National et International du Meilleur Boudin de la Confrérie des Chevaliers du Goût-Boudin de MORTAGNE-AU-PERCHE (Orne) - dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » - *Mention Honorable* - Mars 2000

Concours National du Meilleur Boudin de CHENONCEAUX (Indre-et-Loire), dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » - *Mention Honorable* - Avril 2002

Concours International de Boudin de RANSART (Belgique, près de Charleroi), dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » et « Boudin gras coupé au couteau » - *2 Médailles de Bronze* - Octobre 2002



Concours de Boudin Noir de PONT D'OUVILLY (Calvados Suisse Normande) - *1^{er} Prix National Coupe et Mention d'Honneur* Janvier 2003

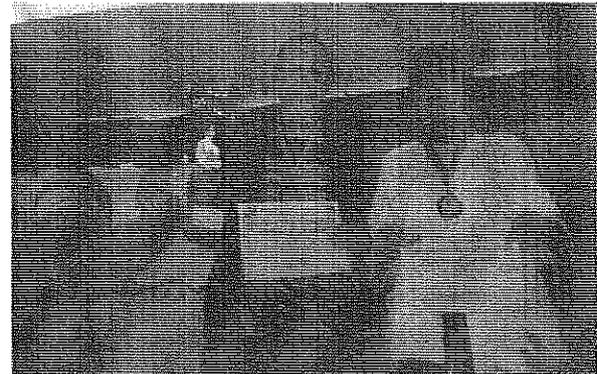


Concours National et International du Meilleur Boudin de la Confrérie des Chevaliers du Goûte-Boudin de MORTAGNE-AU-PERCHE (Orne) - dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » - *Mention Honorable* - Mars 2003

Concours International de RANSART (Belgique) - dans sa catégorie « Boudin noir, gras coupé au couteau » - *1 Médaille d'Or et Coupe* - et dans sa catégorie « Boudin traditionnel à l'oignon » - *1 Médaille de Bronze*



Vos artisans ont été très honorés d'avoir représenté la Seine-et-Marne, et notre petit village de Valence-en-Brie, face à 7 nations en compétition : France, Belgique, Allemagne, Autriche, Hollande, Suisse et Angleterre. (voir photos ci-dessous)



De plus, n'oubliez pas, notre « Boudin Chaud », tous les Jeudis soir, sur la place de votre village, en camion magasin, servi par votre bouchère Chantal, de 18h à 20h.

Vous pourrez aussi nous rendre visite, au Marché de Noël de Valence le 7 Décembre prochain, ainsi qu'au Marché de Noël de Montereau les 13 et 14 Décembre 2003.

La Boucherie de Valence, c'est aussi, la commercialisation de Viande de race Blonde d'Aquitaine, provenant directement des éleveurs locaux d'Échouboulains ; la Ferme de la Recette - M. Philippe DUFOUR et la Ferme des Beaumonts - M. Jean-Claude BILLARD.

*Alors, à très bientôt dans notre magasin !
Artisanement Vôtre !*

Chantal et Guy SKIRKA

LA BOUCHERIE DE VALENCE
M. et Mme Chantal et Guy SKIRKA -
13, rue André Taboulet
77830 VALENCE-EN-BRIE
Tél : 01 64 31 81 14



SUPERETTE DE L'EGLISE

Depuis le début du mois de Novembre, Valence-en-Brie a retrouvé un magasin d'alimentation très bien approvisionné en fruits et légumes, ainsi qu'un choix très varié de produits alimentaires, pour la grande joie des jeunes (les bonbons) et des moins jeunes qui n'ont plus le courage de parcourir plus de 10 km pour acheter le paquet de café ou autre qui manque toujours.

Monsieur HALIMI le nouveau propriétaire propose :

- une livraison à domicile gratuite sur simple appel au 01.64.31.83.62 pour les habitants de Valence et des communes alentours.
- des heures d'ouverture très larges : 8 h 30 à 13 h 30 et de 15 h 00 à 20 h 30, 7/7
- Dépôt de pain et commande de pâtisseries
- Dépôt de journaux.

Nous sommes tous très heureux d'accueillir Monsieur HALIMI et ses fils et merci pour ce magasin repeint et réaménagé qui nous attire plus souvent.

Liliane FAURE

SOIREE BEAUJOLAIS

Bonne ambiance jeudi 20 novembre à l'occasion du beaujolais nouveau, les commerçants de Valence-en-Brie, vous proposent une dégustation de leurs produits du terroir.

La boucherie-charcuterie : Mr et Mme SKIRKA pour le fameux boudin noir.

La ferme des Guyettes : Mr et Mme ROUSSEAU pour la vente des fromages de chèvre.

Dégustation du nouveau beaujolais par Mr COLLARD de l'Etape de Valence

Vente du Beaujolais par notre nouvel épicier Mr HALIMI.

Ensuite, l'Etape de Valence vous accueillait pour son menu Beaujolais, on pouvait y déguster une omelette beaujolaise, un coq au vin et des poires au vin.

Merci à tous les commerçants pour leur participation à ce cru 2003, et à l'année prochaine.

Laurent VION

REVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

LA COTE SAINT HUBERT vous accueille au
32 rue André Taboulet
77830 Valence-en-Brie

Sur réservation uniquement au 01.64.31.80.96

Adultes 60 €

Enfants -12 ans 45 €

NOS ARTISANS – COMMERÇANTS – ENTREPRISES

Guy Skirka <i>Boucherie-Charcuterie</i> (accepte la carte bancaire)	13 rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.14
Karine et Xavier COLLARD <i>L'Etape de Valence</i>	1 place de l'Eglise 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.11
Christophe-François PERREAU <i>Sculpteur sur Bois</i>	8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.37
Jean-Louis GODARD <i>Assistance Haute Pression</i>	19 rue Emile Parquet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.89.22
Gérard CHANCE <i>Sculpteur</i>	14 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.65.49
Jean-Claude ROUSSEAU <i>Fromages de Chèvre</i>	19 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.97
MERIEL Patrice <i>Taxi toutes distances</i>	77130 MONTEREAU	01.64.32.47.67 06.07.49.93.51
Pascal FRENCHÉ <i>Spécialiste du Parquet</i>	6 rue Jean Haderer 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.13
Fabrice HERBLOT <i>Transport</i>	17 lot les Flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE	
Paul ROUSSEAU <i>Laitier</i>	5 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.42
PRINGY PAYSAGE <i>Paysagiste, fleuriste</i>	34 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.88.80
TISSIER Père et Fils <i>Maçonnerie Générale</i>	17 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.81.21
TRANSPORTS JACQUET	13 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.82.91
Franck FOURNIER <i>Entreprise de Peinture</i>	1 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.84.74
Christian FIRMINHAC <i>Garage de Valence</i>	6 rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.83.80
Robert ROUSSEAU <i>Bouilleur de cru</i>	6 rue Henri Pelle 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.62
SARL EURODES	9 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.22
Adelino ANTONIO <i>Plâterie</i>	13 rue Henri Gelin 77830 VALENCE EN BRIE	01.60.70.66.24
LA COTE SAINT HUBERT <i>Bar</i>	Rue André Taboulet 77830 VALENCE EN BRIE	01.64.31.80.96
Madame MIGNONNEAU <i>Artiste-Peintre</i>	2 rue Max Lafon 77830 VALENCE EN BRIE	

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE...

La Supérette de l'Église

Vous accueille 7j/7 de 8 h 30 à 13 h 30 et de 15 h à 20 h 30

Épicerie – Dépôt de pain – Gâteaux et pains spéciaux sur commande – Journaux

Livraison à domicile gratuite

Tél : 01.64.31.83.62

CALENDRIER 1ER SEMESTRE 2004

- 11 Janvier : Vœux du Maire,
- 15 Janvier : Galette des aînés
- 21 Mars : 1er tour des élections cantonales et régionales
- 28 Mars : 2ème tour des élections cantonales et régionales
- 11 Avril : Chasse à l'œuf,
- 25 Avril : Commémoration du souvenir des Déportés,
- 1er et 2 Mai : Brocante et fête communale,
- 8 Mai : Commémoration de l'Armistice 1945
- 13 Juin : Élections européennes
- 14 Juillet : Fête nationale et concours de pêche,
- 29 Août : 60ème anniversaire de la Libération

(sous réserve de modifications)

VACANCES SCOLAIRES 2003/2004

- TOUSSAINT : du mercredi 22 octobre 2003* au lundi 3 novembre 2003**
- NOEL : du samedi 19 décembre 2003* au lundi 5 janvier 2004**
- HIVER : du samedi 14 février 2004* au lundi 1er mars 2004**
- PRINTEMPS : du samedi 10 avril 2004* au lundi 26 avril 2004**
- ETE : mercredi 30 juin 2004*.

* après la classe

** au matin

MERCREDIS LIBERES

Le 24 septembre 2003, 12 novembre, 26 novembre, 17 décembre, 21 janvier 2004, 11 février, 17 mars, 7 avril, 5 mai, 19 mai, 9 juin, 24 juin.

L41

MONTEREAU VALENCE EN BRIE
PAMFOU LES ECRENNES MACHAULT FERICY FONTAINE LE PORT
CHATELET EN BRIE CHARTRETTES SIVRY SEINE VAUX LE PENIL
MELUN
LE MEE SUR SEINE - DAMMARE LES LYS - VOISENON



ETABLISSEMENT DE
SAMOREAU

		LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI ET VENDREDI									MERC UNIC	MER SAM	SAMED	
MONTEREAU	Gare SNCF / F. Tristan		06:20				07:35		12:35	17:30	18:20			06:20
	Hôpital		06:23				07:37		12:38	17:33	18:23			06:23
	Roc Eclair		06:28				07:41		12:43	17:38	18:28			06:28
VALENCE	A. Malraux / Tour expér	05:45	06:31			08:48	07:44		12:46	17:41	18:31		06:38	
	Rougeaux	05:47	06:33			06:48	07:45		12:48	17:43	18:33		06:40	
PAMFOU	Place de l'Eglise	05:57	06:43			05:58	07:52		12:58	17:53	18:43	09:00	06:48	
	RN-105	05:00	06:48			07:03	07:56		13:03	17:56	18:48	09:03	06:53	08:36
LES ECRENNES	Place de la République		06:50			07:05	07:58							06:36
	Chapendu		06:53			07:08	08:01							06:39
	Mairie		06:50					08:06				09:15	06:58	08:39
MACHAULT	Nouvel Arrêt		06:51					08:07				09:16	06:59	08:40
	La Glazière		06:53					08:08				09:17	07:01	08:41
	Hameau de Villiers				08:50									06:47
FERICY	Salle des Fêtes				08:51									06:48
	Mairie				06:54									06:51
FONTAINE LE PORT	Quai St Martin/Mairie/Gare				07:03									07:00
	Stade				07:06									07:03
CHATELET EN BRIE	Maison de Retraite				07:08									07:05
	Traveteau		06:56					08:09				09:20	07:03	08:11
	Hôtel de Ville		06:57					08:13				09:22	07:05	08:13
SIVRY	Centre Commercial	08:10	07:06	07:06	07:10	07:16	08:17	08:17	13:11			09:25	07:07	07:07
	Pignons Blancs	08:11	07:08	07:07	07:11	07:17	08:18	08:18	13:12			09:26	07:08	07:08
	CES Rosa Bonheur	08:12	07:10	07:09	07:12	07:18	08:19	08:19	13:14			09:27	07:09	07:09
	Gandammerie	08:15	07:12	07:14	07:14	07:20	08:21	08:21	13:19	18:06	18:58	09:29	07:10	07:10
	Mairie	08:20	07:18	07:20	07:20	07:28	08:29	08:29	13:23	18:12		09:35	07:15	07:15
CHARTRETTES	Mairie				07:28									08:3
	République				07:29									
VAUX LE PENIL	Mouaters				07:41									
	Z.I. St Just/Pascal	08:26		07:30			08:35		13:31				07:20	08:3
S. Signoret	Z.I. St Just/Einstein	08:27		07:31			08:36		13:32				07:21	08:3
	Z.I. St Just/Clemenceau	08:28		07:32			08:37		13:33				07:22	08:3
	Rés. du Château	08:30		07:33	07:44		08:39		13:35				07:24	08:3
MELUN P. Brossolette	Rte de Montereaust Liens		07:33				08:35							
	Hôpital	08:31		07:35	07:45		08:40		13:38				07:25	08:4
St Aspals	C. Culturel			07:40										
	J. d'Arc				07:47									
P. Brossolette	Rue Bancel				07:47									
	G.C. Almont												07:28	08:4
J. Amyot	Rte de Voisenon												07:34	08:4
	Av. de Meaux			07:42	07:50	07:41		08:42						07:25
L. de Vinci	Les 3 Horloges			07:45				08:45					07:38	08:5
	M. Gaillardon	08:35	07:35				08:44		13:40			09:43		
LEP F. Roosevelt	Place Prastin	08:37	07:36				08:47		13:43			09:45		07:30
	Place de Ermitage SNCF	06:45	07:41				09:05		13:48	18:42		09:55		07:35
LE MEE	Gambetta													08:5
	G. Sand			07:51				08:58					07:42	
VOISENON	Institution Nazareth				07:59									

TRAINS VERS PARIS EN GARE DE MELUN 06:49 07:48 09:06 13:52 18:58 10:10 08:01 07:43 09:06

HORAIRES VALABLES A COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2003 Pour tout renseignement veuillez nous contacter au 01.64.22.23.88

CORRESPONDANCE 07:06 et 08:17 au Centre Commercial du Châtelet en Brie

CORRESPONDANCE 07:07 SAMEDI UNIQUEMENT au Centre Commercial du Châtelet en Brie

L41

LE LIEU SUR SEINE VOISENON
MELUN
 VAUX LE PENIL LIVRY/SEINE CHARTRETTES LE CHATELET EN BRIE SIVRY COURTRY FONTAINE LE PORT FERICY
 MACHAULT LES ECRENNES PAMFOU



MONTEREAU-VALENCE EN BRIE

ETABLISSEMENT DE SAMOREAU

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI ET VENDREDI MERC SAMEDI

TRAINS DE PARIS		06:27	SF MER	12:00	MERCREDI LUNDI	15:16	17:43	SF MER	17:13	18:31	11:04	12:00					
LE MEE	G. Saint																
MELUN	SNCF Place de Ermitage	06:45	08:30	12:15		12:40	15:30	16:20		17:10		18:45	11:05	12:35			
LE MEE	G. Sand				12:35				16:40								
MELUN	Gambetta	06:50		12:20		12:48	15:35	16:25		17:15		18:50	11:20	12:42			
	J. D'Arc			12:10					16:35				11:22				
	Centre Culturel			12:27									11:24	12:47			
MELUN	Institution Nazareth			12:20					16:42								
VOISENON	Place des 3 Horloges			12:29	12:27	12:42		15:44	16:55	18:55		17:45					
MELUN	Institution Nazareth													12:45			
	Ave. Meaux			12:32	12:28	12:44		15:47	16:58	16:58		17:48					
	Place des 3 Horloges												11:27	12:50			
	Mail Gallardon												11:31				
	Route de Montereau																
P. Brossoletta	E. G. de l'Almont	08:39		12:30									18:54				
	Hopital			12:38	12:33	12:50		15:51		17:02		17:58	18:54				
VAUX LE PENIL	Résidence du Château			12:40	12:36	12:53	12:53	15:54	16:31	17:06	17:05	17:21	18:01				
S. Signorat	Z.I. St Just/Clemenceau			12:42	12:37	12:54	12:54	15:55	16:32	17:07	17:07	17:23	18:03				
	Z.I. St Just/Elmard			12:43	12:38	12:56	12:56	15:57	16:35	17:09	17:09	17:24	18:06	13:00			
	Z.I. St Just/Pascal			12:44		12:57	12:57	15:58	16:36	18:06	17:10	17:25	18:07	13:01			
	Mairie			12:45		12:58	12:58	16:37	18:15	17:11	17:26	18:08		13:02			
	Vaux Plaine Vaux			12:43					17:14					13:03			
LIVRY/SEINE	Vaux Garene			12:46					17:17								
	Place Mouton			12:48					17:19								
CHARTRETTES	Place de l'Eglise			12:51					17:21								
	République			12:53					17:23								
	Mairie			12:58					17:28					13:16			
	Quai Maréchal Leclerc			13:00					17:30					13:21			
FONTAINE LE PORT	Gare Mairie			13:02					17:32					13:23			
	Stade			13:07					17:37					13:25			
	Mairie			13:09					17:39					13:30			
SIVRY	Mairie			13:10					17:40					13:32			
CHATELET EN BRIE	Mairie	08:47	12:51		13:05		16:06	16:45		17:17	17:33	18:15	19:00	11:46	13:10		
	Maison de Retraite			13:12					17:42								
	Gendarmerie	07:07	08:52	12:58		13:09	13:09	16:13	16:50		17:22	17:38	18:21	19:05	11:51	13:15	
	Centre Commercial	07:08	08:53	12:57	13:14	13:10		16:15	16:51	17:44	17:24	17:40	18:23	19:07	11:53	13:17	
	Pignons Blancs	07:09	08:54	12:58	13:15	13:11		16:16	16:52	17:45	17:25	17:41	18:24	19:08	11:56	13:18	
	C. ES Rosa Bonheur	07:10	08:55	12:59	13:16	13:12		16:17	16:53	17:46	17:27	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	Hôtel de ville					13:15		16:21	16:53	17:47	17:30	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	Travaux					13:20		16:25	16:53	17:48	17:34	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
LES ECRENNES	La Glazière					13:21		16:26	16:53	17:49	17:34	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	Nouvel Arrêt					13:22		16:27	16:53	17:50	17:35	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	Mairie					13:23		16:28	16:53	17:51	17:36	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
MACHAULT	Salle des Fêtes					13:26		16:31	16:53	17:52	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
FERICY	Mairie					13:30		16:35	16:53	17:53	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
MACHAULT	Salle des Fêtes					13:33		16:38	16:53	17:54	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
PAMFOU	Chapendu					13:33		16:38	16:53	17:54	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	Place de la République					13:35		16:40	16:53	17:55	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
	N105					13:35		16:40	16:53	17:55	17:37	17:43	18:25	19:09	11:57	13:20	
VALENCE	Place de l'Eglise	07:15	09:00	13:04		13:20	16:35	17:00		17:45	17:54	18:43	19:28	12:13			
MONTEREAU	Rougeaux	07:19	09:04		13:40	13:23	16:39	17:05	18:10								
	Tour expérimentale					13:33		17:14			17:57	18:46	19:31	12:18	13:38		
	Roc Eclerc					13:35		17:16			18:07	18:56	19:41				
	Hôpital	07:27	09:16			13:38		17:18			18:09	18:58	19:43		13:48		
	Gare SNCF	07:30	09:19			13:42		17:24			18:11	19:00	19:45				
Flora Tristan	Gare SNCF	07:32	09:21			13:48		17:27			18:16	19:05	19:50				
	CODE SERVICES	4116	4117	4118	4119	4120	4121	4122	4123	4124	4125	4126	4127	4128	4130	4131	4132
	N° SERVICES	201	202	514	202	201	204	207	206	204	201	202m321	205	206	m203a20	201	205

CORRESPONDANCE A 12:56 ET 13:01 A LA Z.I ST JUST/CLEMENCEAU (VAUX LE PENIL)
 17:41 ARRÊT N 105 PAMFOU CORRESPONDANCE POUR MONTEREAU GARE SNCF A 17:54
 CORRESPONDANCE A 16:55 AU TROIS HORLOGES (MELUN)

pour tout renseignement veuillez nous contacter au 01.64.22.23.88

HORAIRES VALABLES A COMPTER DU 08 SEPTEMBRE 2003

28

Ligne 92

MONTEREAU - CORBEIL ESSONNE

PAR CHATELET - MELUN - LE MEE - CESSON - VERT SAINT DENIS - NANDY SAVIGNY

HORAIRES VALABLES A COMPTER DU 1 SEPTEMBRE 2003

		Lundi à Vendredi	Vendredi	Lundi à Jeudi	
MONTEREAU PAMFOU CHATELET EN BRIE SIVRY VAUX LE PENIL MELUN LE MEE SUR SEINE VERT SAINT DENIS CESSON LA FORET NANDY SAVIGNY LE TEMPLE CORBEIL ESSONNES	Gare SNCF	05:00	10:30	13:00	
	Eglise	05:03	10:33	13:03	
	Surville RN 105	05:11	10:38	13:08	
	Auberge	05:20	10:48	13:18	
	Gendarmerie	05:27	10:55	13:25	
	Mairie	05:30	10:58	13:28	
	St Just/Pascal	05:34	11:02	13:32	
	Almont C. Commercial	05:36	11:04	13:34	
	Cossec	05:37	11:05	13:35	
	Lavoisier	05:40	11:08	13:38	
	Ecole de Gendarmerie	05:44	11:12	13:42	
	Croix blanche	05:50	11:18	13:48	
	C.I.N. La Futale	05:57	11:25	13:55	
	Collège du grand parc	05:59	11:27	13:57	
ZAE RN 446	06:02	11:30	14:00		
Institut G. Roussy	06:05	11:33	14:03		
SNECMA Gare routière	06:17	11:45	14:15		
		Vendredi	Lundi à Jeudi	Vendredi	Lundi à Jeudi
CORBEIL ESSONNES SAVIGNY LE TEMPLE NANDY CESSON LA FORET VERT SAINT DENIS LE MEE SUR SEINE MELUN VAUX LE PENIL SIVRY CHATELET EN BRIE PAMFOU MONTEREAU	SNECMA Gare routière	12:10	14:40	17:40	22:40
	Institut G. Roussy	12:22	14:52	17:52	22:52
	ZAE RN 446	12:25	14:55	17:55	22:55
	Collège du grand parc	12:28	14:58	17:58	22:58
	C.I.N. La Futale	12:30	15:00	18:00	23:00
	Croix blanche	12:37	15:07	18:07	23:07
	Ecole de Gendarmerie	12:43	15:13	18:13	23:13
	Lavoisier	12:47	15:17	18:17	23:17
	Cossec	12:49	15:19	18:19	23:19
	Almont C. Commercial	12:51	15:21	18:21	23:21
	St Just/Pascal	12:53	15:23	18:23	23:23
	Mairie	12:57	15:27	18:27	23:27
	Gendarmerie	13:00	15:30	18:30	23:30
	Auberge	13:07	15:37	18:37	23:37
Surville RN 105	13:17	15:47	18:47	23:47	
Eglise	13:22	15:52	18:52	23:52	
Gare SNCF	13:25	15:55	18:55	23:55	

ATTENTION CETTE LIGNE NE FONCTIONNE PAS LES JOURS FERIES

Votre conducteur s'efforce de respecter les horaires indiqués. Cependant, les difficultés de la circulation peuvent entraîner des retards.
Merci de votre compréhension.



pour tout renseignement veuillez nous contacter au 01.64.22.23.88

A NOTER...

UN CONCILIEUR A VOTRE SERVICE

Depuis le 8 Novembre 2002, un conciliateur, Jean-Yves LE CALVEZ, tient des permanences à la Mairie du Châtelet en Brie, les premier et troisième vendredi de chaque mois de 15 h à 18 h.

Pour prendre rendez-vous téléphonez au 01.60.69.40.40

URGENCE DE NUIT

MU 77

Médecins d'URGENCE 24 h/24

N'hésitez pas si en pleine nuit votre bout'chou a 40° de fièvre, un seul numéro :

0825.826.505

ASSISTANTES SOCIALES

En cas de besoin vous pouvez contacter l'unité territoriale au 01.64.14.55.00

URGENCE (Services Locaux)

Sapeurs pompiers.....18
Gendarmerie.....17
 ou 01.60.69.40.16
SAMU.....15
 ou 01.64.10.67.50
EDF GAZ..... 01.60.96.36.29
Horloge parlante.....36.99
Météo France.....08.36.68.01.01

HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Levée du courrier :

- * du lundi au vendredi à 16 h 30
- * le samedi à 12 h 00

Ouverture du guichet :

- * du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
 et de 15 h à 17 h
- * le samedi de 9 h à 12 h

Numéro de téléphone : 01.60.57.50.55

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 15 à 19 h
Mardi de 11 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 14 h à 17 h
Vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des Adjointes de 17 h à 20 h tous les lundis sauf pendant les congés scolaires

Numéro de téléphone : 01.64.31.81.35 répondeur en cas d'absence

Numéro du Fax : 01.64.31.88.42

E.Mail : Serge.VAUCOULEUR@wanadoo.fr

ATTENTION... ATTENTION... ATTENTION... ATTENTION... ATTENTION...

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Exceptionnellement, la mairie sera ouverte MERCREDI 31 DECEMBRE 2003 de 9 h à 11 h 30 pour les dernières inscriptions sur la liste électorale. Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Le 1er Janvier 2004, il sera trop tard !

Nous vous rappelons que les élections régionales et cantonales auront lieux le 21 et 28 mars 2004 et les Européennes le 13 Juin 2004.